

La lettre du Maire



Chères Cannoises, chers Cannois,

Après 5 mois d'une phase de test primordiale pour notre plan de déplacement (PLD), il me semblait important de m'adresser directement à vous afin de vous présenter un point de situation. En effet comme annoncé depuis son lancement en octobre dernier, je souhaitais m'assurer que ce plan de déplacement recueille un maximum de consensus auprès de vous, habitants de Cannes-Ecluse.



Aussi, le travail mené avec des cannois, les réunions de quartiers, l'enquête dans notre journal communal mais aussi et surtout des échanges quotidiens et réguliers avec les administrés m'ont permis de finaliser la phase 1 du PLD et je tiens particulièrement à vous en remercier.

Je vous annonce donc :

- Sur le haut de la **rue Désiré Thoison**, les « STOP » vont être mis en place définitivement avec un marquage au sol et une signalétique plus visible notamment avec le croisement de la rue du château et l'entrée de la ferme qui doit rester accessible aux engins agricoles. Ce premier aménagement nous a permis de constater une réduction de la vitesse, ce qui était l'effet recherché, mais pas suffisamment pour ce tronçon nouvellement réaménagé. Nous continuerons donc l'équipement de cette partie de la rue Désiré Thoison par la mise en place d'une chicane (bien évidemment avec une phase de test) tout en menant auprès du syndicat intercommunal du transport une réflexion d'agencement de l'arrêt de bus « grande plaine ».
- Concernant la **rue chaude**, là aussi, les « STOP » seront conservés pour réduire la vitesse tout en sécurisant la sortie du chemin des cailloux. Les remarques formulées dans l'enquête du mois de décembre nous permettront également d'ajuster le positionnement du marquage au sol de ces « STOP ».

Pour ces deux aménagements, les places de stationnement à proximité des « STOP » seront déplacées.

Par ailleurs, après plusieurs échanges avec les commerçants de notre centre-ville, il s'avère que le contournement proposé par la rue du château est trop pénalisant pour leur activité.

A l'heure où plusieurs villages perdent des commerces de proximité, nous ne pouvons nous permettre de mettre en péril ceux existants à Cannes-Ecluse. Aussi, comme je m'y étais engagé dès octobre 2017 en annonçant que cet aménagement ne pourrait pas être maintenu en l'état s'il menaçait la pérennité de nos commerces, nous décidons de revenir à l'ancien sens de circulation, en supprimant le « SENS INTERDIT » sur la partie basse de cette rue.

Enfin, je profite de cette lettre pour vous annoncer le lancement de la phase 2 de notre PLD avec une réflexion sur l'axe de la rue du port. Nous avons d'ores et déjà rencontré les riverains de cette rue afin d'échanger sur les différents aménagements possibles au regard des normes de circulation routière. D'autre part, cette rue étant en limite territoriale avec Esmans, nous avons rencontré le premier adjoint de cette commune.

Les changements sur cette rue risquent d'être un peu plus longs malgré tout. Mais là aussi, je veux que vous sachiez que rien ne sera décidé sans la mise en place d'une phase provisoire et la mesure des impacts sur le quotidien des cannois.

Je ne manquerai pas de vous tenir régulièrement informé par ce moyen de communication ou par notre bulletin municipal afin de vous présenter les évolutions du plan local de déplacement de notre commune.

Bien à vous,

Denis MIGUET